● Année 1956. — N° 45. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 4 Octobre 1956 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 2e SEANCE

Séance du Mercredi 3 Octobre 1956.

SOMMAIRE

Présidence de M. Alfred Bour, président d'âge.

1. — Procès-verbal (p. 819).

2. — Installation du bureau définitif (p. 819).

Présidence de M. Albert Sarraut.

3. — Allocution de M. le président (p. 820).

4. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction, de la commission d'information et de la commission provisoire du cinéma (p. 822).

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Ya Doumbia, vice-président.

5. — Convocation des commissions (p. 823).

6. — Dépôt de demandes d'avis (p. 823).

7. — Retrait d'une demande d'avis (p. 824).

8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 824).

PRESIDENCE DE M. ALFRED BOUR,
président d'âge.

(La séance est ouverte à seize heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président d'âge. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 2 octobre 1956 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

INSTALLATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le président d'âge. L'ordre du jour appelle l'installation du bureau définitif. En conséquence, j'invite M. Albert Sarraut à venir prendre place au fauteuil de la présidence et je prie

MM. les secrétaires présents de bien vouloir venir prendre place au bureau.

(MM. les secrétaires prennent place au bureau.)

(M. Albert Sarraut remplace M. Alfred Bour au fauteuil de la présidence. — Vifs applaudissements à gauche, sur divers bancs à l'extrême gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

— 3 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs et chers collègues, je dois, une fois de plus, à la constance fidèle de votre sympathie l'honneur d'occuper cette fonction présidentielle dont votre suffrage m'a conféré, le 12 juillet 1951, la première investiture. J'ai hâte de vous en témoigner ma reconnaissance profonde, en joignant à mes remerciements ceux des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs dont, grâce à vous, le choix éclairé m'assure un concours si précieux dans l'accomplissement des charges qui m'incombent. Mais je ne saurais, dans le même temps, négliger l'heureux devoir de saluer cordialement le bureau d'âge qui a présidé, avec sagesse et compétence, aux épisodes de cette élection collective. *(Applaudissements.)* Et l'occasion m'est ainsi offerte de marquer l'intérêt très attentif que j'ai porté au discours par lequel notre éminent doyen, M. Alfred Bour, a inauguré la reprise de nos travaux. Il a sa place parmi les écrits dont la lecture apporte autant de plaisir que de profit.

Au moment où notre Assemblée est appelée, dans le nouveau siège de ses séances, à faire la démonstration publique de l'utilité de sa création, M. Alfred Bour a eu grandement raison, dans une rétrospective sommaire, mais combien éloquente, de rappeler à tels polémistes qui affectent de l'ignorer, les avertissements prophétiques formulés par nous sur les dangers d'un atermoiement des réformes souhaitées par les territoires d'outre-mer. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)* L'exemple le plus typique peut-être, et le plus pathétique, à coup sûr, est celui des propositions que, dès 1949 et 1950, nous inspirait la situation d'une Algérie où nous pressentions les risques d'une politique d'ajournements. Nous insistions sur la nécessité d'une œuvre énergique et prompte de développement économique et social, comme sur celle des transformations administratives et institutionnelles. On ne nous a pas écoutés en temps utile. Nous constatons qu'à cette heure, côte à côte avec l'héroïque bravoure de nos soldats, qui luttent aussi pour l'ordre et pour la paix, la résolution lucide de M. le ministre Robert Lacoste incorpore, dans son plan de redressement social et institutionnel, l'esprit des suggestions que nous avions exprimées. S'il s'agit, après l'Algérie, de nos Afriques noires, voici que l'initiative, au ministère de la France d'outre-mer, d'un chef clairvoyant et hardi se souvient, dans les conceptions de la loi-cadre et du nouveau régime du Togo, des réalisations libérales que nous avions préconisées.

Notre Assemblée a le droit de retenir, en de telles constatations, les signes annonciateurs de la situation nouvelle qui s'offre à son influence. Sans faire montre, à cet égard, des illusions d'un optimisme excessif, nous pouvons dire que le vent a tourné, et qu'il nous appartient de faire qu'il souffle mieux encore dans nos voiles — dans les voiles du navire qui porte vers nos familles d'outre-mer la belle espérance des actes de justice et de progrès qu'elles attendent.

Nous avons reçu, pour la continuation de notre tâche, des encouragements publics dont la valeur ne peut être sous-estimée. Il me plaît, en première ligne, de rappeler l'éclat, qui n'est pas encore éteint, et le caractère significatif de la manifestation émouvante qui a marqué, le 12 juillet dernier, la prise de possession officielle du nouveau local de notre Assemblée. L'empressement spontané d'une assistance chaleureuse nous y a multiplié les signes d'une faveur qui, jusque-là, nous était mesurée. Les plus hautes autorités de l'Etat y ont rejoint l'escorte amicale des délégations des deux Chambres du Parlement, dont nous ne saurions oublier la preuve généreuse de sympathie qu'en dépit d'une hostilité savamment orchestrée contre nous, elles nous ont donnée par les votes massifs qui ont concédé à notre Assemblée un édifice digne d'elle et de son rôle. Le Président de la République, M. René Coty, Président de l'Union française, a écarté les objections du protocole pour nous porter, dans cette enceinte même, l'assurance fermement renouvelée de la confiance dont le message du jour faste de son élection saluait l'institution de l'Union française et celle de notre Assemblée. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Et le chef du Gouvernement, M. le président Guy Mollet, en même temps qu'il rendait un hommage à l'importance de notre mission et à la qualité de nos travaux, exprimait, avec franchise, le regret que l'attention publique et parlementaire n'y eussent pas attaché plus tôt l'intérêt qu'ils méritaient. Je ne pense pas que ces souvenirs se soient effacés déjà de vos mémoires.

A coup sûr, mes chers collègues, de tels témoignages, d'une valeur si rare et d'une si large résonance sont faits pour honorer et encourager davantage les efforts que, depuis près de dix ans, nous avons consacrés à notre tâche. Mais ce n'est pas surtout cela que j'en veux retenir! C'est une pensée plus profonde, et qui, mieux encore qu'un éloge de notre labeur, doit stimuler nos volontés d'action. Ce qui ressort le plus clairement, à mes yeux, du crédit que l'on nous accorde enfin, l'idée maîtresse qui s'en dégage, c'est un acquiescement désormais plus général, un consentement de l'esprit public, son adhésion réfléchie et convaincue à cette vérité capitale que les problèmes d'outre-mer, qui sont notre champ d'études, ont pris maintenant et, de plus en plus, sont appelés à prendre le premier rang dans les préoccupations de la nation et sa méditation des futurs de notre pays. *(Applaudissements.)*

C'est là le fait majeur d'aujourd'hui, et qui sera, plus encore, le fait de demain. Il faut être aveugle pour ne pas l'apercevoir. La crise qui a secoué et qui affecte encore l'Union française, dans les saccades successives de ses ébranlements en Indochine, en Tunisie, au Maroc, en Algérie, n'est pas un phénomène fortuit, accidentel, temporaire, et qui, surtout, nous soit particulier. J'ai dit ici même, dans mon discours du 12 juillet, comment ce traumatisme ne pouvait être isolé de l'ensemble du mouvement sismique qui commotionne à cette heure et transfigure le vieil univers où nous vivons. J'ai montré comment notre crise d'Union française s'englobait dans les remous d'un bouleversement mondial perturbant, en réalité, et menaçant, avec notre propre destin, tout l'avenir solidaire de l'Occident. Il traduit le ressac inévitable, le choc en retour d'une expansion européenne dont les irruptions de progrès matériel et moral, dans l'Asie surtout, mais aussi dans l'Afrique, ont suscité, préparé, instruit et armé le surgissement des nationalismes indigènes. Ces sursauts d'une vitalité nouvelle, réveillée, au contact de l'homme blanc, parmi l'immense multitude des peuples de couleur aspirant à un sort plus équitable, ont pris, d'autre part, une ampleur et une virulence plus ardentes par l'exploitation et l'excitation méthodique que n'a cessé d'y développer la stratégie savante, insidieuse, multiforme et jamais en repos de telles nations qui, convoitant l'hégémonie mondiale, rêvent de bâtir, sur les décombres de ce qu'elles appellent l'impérialisme occidental, le gigantesque camp de concentration d'un totalitarisme où seraient forgés les fers de la servitude humaine. *(Vifs applaudissements.)* Et pour favoriser leurs desseins, les conducteurs de cette entreprise de domination universelle enrôlent, à cette heure même, les ambitions fanatiques et les cynismes de dictateurs improvi-

sés qui, tout en laissant leurs propres peuples croupir dans la misère, se lancent dans l'aventure provocante des violations du droit international et des contrats en bonne forme que leur pays même a contresignés.

Voilà qui prépare, en vérité, de rudes épreuves à la paix du monde, et de cruelles insomnies encore à une Europe qui, découronnée déjà de sa prééminence séculaire sur le globe par le cataclysme de deux grandes guerres qui, en moins d'un demi-siècle, ont entredéchiré et saigné les peuples de race blanche, se montre à cette heure si hésitante, si indécise, si tragiquement lente dans la recherche des cohésions où son union pourrait trouver la force et le courage des coups d'arrêt contre les périls qui encerclent et menacent, non plus une suprématie défunte, mais sa propre peau, sa vie, sa liberté, et, par dessus tout, les sources vitales de ce génie européen qui, tout de même, a été la matrice illustre où se sont enfantés, pour le bien de l'univers, les miracles scientifiques du progrès, les métamorphoses de la condition des vivants sur la planète, l'idéal d'un monde de peuples libres et le sens du droit humain. (*Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.*)

Pour ce qui spécialement nous concerne, nous France, quelle sera, sur nos prolongements d'outre-mer, la répercussion de ces manœuvres d'agression, de désagrégation et de désordre ? Comment faire obstacle à leurs déprédations, endiguer leur raz de marée au seuil des territoires qui n'ont pas encore subi le choc de leurs atteintes, mais où se décèlent pourtant les tressaillements de leurs approches ?

C'est la question qui se pose devant nous. C'est pour y répondre que vous êtes ici. Je continue, pour ma part, à n'y voir qu'une réponse valable : elle est dans le respect du devoir formel, pour la France, de tenir, dans un ordre sûr, les promesses qu'elle a jurées à des populations dont M. Bour a justement souligné hier combien elles nous restaient attachées. C'est un axiome, un principe capital sur lequel, personnellement, j'ai pris mes responsabilités en n'hésitant pas, devant vous, à inculper celles des gouvernements dont, depuis dix ans, la politique d'imprévoyance, d'irrésolution, d'insouciance ou d'immobilisme a laissé s'ouvrir dans la structure de l'Union française des lézardes qu'on eût pu facilement éviter. Je l'espère, une telle politique ne sera pas recommencée ; j'espère que les gouvernements de la France seront plus attentifs aux prodromes qui dénonceraient d'autres craquements dans les remparts de cette Union. J'espère que de nouveaux retards dans l'œuvre positive, sans démagogie, mais sans réticences, de liberté politique, de progrès moral et culturel, de justice sociale et de large développement économique, promis à nos familles fraternelles d'au-delà des mers, ne rejetteront pas leurs déboires vers des convulsions d'un extrémisme aussi malfaisant, d'ailleurs, et désastreux pour elles-mêmes que pour le destin de la France.

Nous sommes ici, mes chers collègues, pour y veiller. C'est notre mandat, et c'est notre devoir. Et je voudrais en ce point formuler, dans un langage dont la franchise ne sera pas pour vous déplaire, des sentiments que je crois dignes de votre réflexion.

Notre installation en ce palais, au cœur de Paris, au centre de la vie nationale, sous le regard vigilant et dans l'audience directe d'un jugement public dont ne nous sépare plus le mur de silence de jadis, nous apporte à la fois sa grande chance, et son risque.

Notre chance, c'est de ne plus avoir à travailler dorénavant dans le désert, et dans l'obscurité. Nous sommes en pleine lumière, sur une scène ostensible où quiconque, maintenant, peut voir, et savoir, ce que représente notre institution et mesurer son utilité. Nous allons pouvoir, à ciel ouvert si je puis dire, justifier les mérites et la nécessité de notre Assemblée, l'autorité manifeste de sa compétence et de ses capacités, l'intérêt majeur de ce que j'ai appelé ce « laboratoire de choix » où l'analyse méticuleuse de tous les aspects, des diagnostics, des processus, des incidences, des solutions des problèmes de toute nature que propose le rythme accéléré de la vie des terres d'outre-mer, doit conduire sûrement à la mise au clair des projets de réformes présentés à la sanction de la puissance législative et du Gouvernement. Et sur ce dernier point, ce qu'il nous est donné, aussi, de pouvoir justifier publiquement, ce qu'il va nous être permis de légitimer par le spectacle même et la leçon de nos délibérations, c'est la pétition, à la fois ferme et mesurée, que nous avons homologuée par des votes unanimes, pour l'extension de nos attributions légales et l'efficacité plus décisive de notre travail constructif. Je crois superflu, à ce sujet, de vous donner l'assurance que l'action de votre président s'exercera auprès des autorités de l'Etat pour que ne reste pas lettre morte l'émission d'un vœu secondé à la fois par l'assentiment de l'opinion française, et par des propositions qui se sont fait jour au sein même de l'Assemblée nationale.

Voilà donc notre chance, notre grande chance.

Notre risque, quel est-il, ou plutôt quel pourrait-il être ? Je n'ai pas à l'exposer longuement. Notre risque serait la déception que la publicité même de nos débats, le grand jour projeté désormais sur eux, pourraient engendrer dans cette opinion nationale, s'ils faisaient apparaître un relâchement de notre zèle, une moindre ferveur de notre effort stérilisé par des discordes intestines, un affaissement des disciplines de notre assiduité, un rendement au ralenti de l'ouvrage de nos commissions qui s'attesterait par l'anémie des ordres du jour de nos séances.

Mes chers collègues, il me suffit d'énoncer ce risque pour qu'il s'écarte de lui-même. Nous n'en sommes pas menacés. J'en parle sur la foi de mon expérience, et non point pour vous complaire. Je collabore avec vous depuis près de dix ans. J'occupe votre présidence pour la septième fois. C'est dire que je vous ai vus à l'œuvre, et que je sais de quelle conscience de votre devoir, de quel labeur persévérant, constant et résolu vous êtes tous capables. J'ai dirigé, parmi vous, des débats qui ont illustré cette Assemblée et auraient fait l'honneur de n'importe quelle autre enceinte législative. C'est assez dire, avec ma confiance sans réserves dans la besogne que vous allez poursuivre, ma fierté d'en conduire, une fois encore, les vigoureuses attestations.

J'y puise la force nécessaire pour remplir de mon côté une charge que les circonstances n'allègent pas. Elle a pour premier devoir, en même temps que de maintenir l'influence et le prestige de votre Assemblée, d'en multiplier les retentissements, en France et dans l'outre-mer. Nous avons besoin, à cet égard, d'amplifier toutes les résonances des échos de notre activité. A côté de l'effet démonstratif de nos séances publiques, nous espérons ardemment celui des porte-voix de la presse de Paris et de la province. Notre exil à Versailles décourageait leur présence régulière à nos séances. Notre rentrée à Paris supprime l'obstacle. J'ai plaisir à retrouver ici, dans la tribune qui leur appartient, les excellents confrères du vieux journaliste que je suis resté. Je les informe de mon dessein de les convoquer périodiquement ici, pour des colloques où je leur fournirai, en temps opportun, les précisions utiles sur le programme et l'intérêt des questions que débattra notre Assemblée. Ils nous aideront à mettre en œuvre une propagande combien nécessaire sur les directives et les conceptions, encore trop mal connues, de l'Union française. Cette propagande, à laquelle j'entends veiller, ne négligera aucun autre moyen de vulgarisation, qu'il s'agisse des hauts parleurs de la radio ou des conférences à travers la France et l'outre-mer, essaimées par des phalanges qualifiées dont j'ai l'espoir, mes chers collègues, de recruter les meilleurs volontaires dans les rangs mêmes de votre Assemblée. J'ai en tête, à cet égard,

un plan d'action dont, bientôt, nous établirons ensemble les modalités d'exécution.

Un autre souci, que je signale en passant, m'a paru s'imposer à l'attention de votre président. C'est celui de pallier les inconvénients d'un synchronisme d'obligations qui, dans le cours même de nos sessions, appelle la plupart de nos collègues d'outre-mer à regagner leurs pays pour participer aux délibérations très importantes des assemblées territoriales. J'ai demandé à M. le ministre Defferre d'étudier avec nous les moyens de modifier cette concomitance de convocations, ici et là-bas, par un décalage éventuel de la date de ces réunions. J'ai profité, en même temps, de la récente présence à Paris des hauts commissaires et des gouverneurs des territoires intéressés pour les entretenir de ce sujet et leur en suggérer l'examen approfondi. Dès que je serai saisi de leurs réponses, j'en instruirai les commissions compétentes de votre Assemblée pour qu'elles envisagent, de leur côté, un aménagement du calendrier de nos sessions, afin d'y assurer la présence régulière de tous nos collègues. Si je puis donner suite au projet que j'ai formé d'aller parcourir les territoires de l'Afrique occidentale, en fin novembre prochain et dans la première quinzaine de décembre, c'est-à-dire au moment où se réunissent les assemblées territoriales, je pourrai rechercher avec leurs représentants la solution la meilleure du problème dont je parle. Je suis sûr que leur dévouement intelligent à l'entreprise qui conjugue nos efforts associés favorisera le labeur qui s'impose à notre Assemblée.

En résumé, car il me faut conclure, sans abuser plus longtemps de votre bienveillance, nous sommes à pied d'œuvre, pour un bon départ, et, en dépit de conjonctures mondiales inquiétantes, pour poursuivre sous des auspices favorables la grande œuvre de solidarité humaine que la Constitution nous a tracée. Je vous remercie, une fois encore, de m'avoir permis d'en contrôler le développement. Dans le suffrage dont vous avez honoré mon élection, je veux discerner beaucoup moins l'hommage personnel accordé à votre vieux doyen que l'affirmation puissante, devant l'opinion publique, d'une volonté de cohésion et de concorde dédiée par vous à la défense des avenirs de l'Union française tout entière. Par delà la diversité de nos groupes et de leurs conceptions doctrinales, qui n'ont jamais altéré ici la cordialité de notre coopération et l'heureuse réciprocité de nos échanges de sympathie, nous restons, tous, solidement unis pour promouvoir, dans la France totale, la belle structure de paix, d'égalité, de justice et de fraternité qui reste immuablement l'idéal de la République française. (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à gauche, sur divers bancs à l'extrême gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

— 4 —

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction, de la commission d'information et de la commission provisoire du cinéma.

Aux termes de l'article 24 du règlement, les listes des candidats, établies après entente entre les groupes et déposées au secrétariat général de l'Assemblée, doivent être affichées pendant une heure au moins.

Il a été procédé à cet affichage.

En conséquence, je propose à l'Assemblée de suspendre la séance jusqu'à dix-sept heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures trente.*)

(*M. Ya Doumbia remplace M. Albert Sarraut au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. YA DOUMBIA,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 24 du règlement, les listes des candidats aux dix commissions générales, à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, à la commission de comptabilité, à la commission d'instruction, à la commission d'information et à la commission provisoire du cinéma ont été affichées.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer: MM. Bentounès, Boucavel, Burkhardt, Castex, Chastenet, Cheikh Sidya, Courtois, Dardelle, Dubois, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, MM. Gervain, Guirandou N'Diaye, Hazoumé, Héline, Julien (Charles-André), Kamil, Mlle Lafon, M. La Gravière, Mlle Le Ber, M. Lechani, Mme Malroux, MM. Parinaud, Randretsa, Raphaël-Leygues, Signoret, Sylla, Mme la princesse Yukanthor; 1 siège est réservé au groupe d'Union française, 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission des affaires économiques: MM. Ahmed Abdallah, Aubert, Audu, Bégarra, Blanchard de La Brosse, Bouda, Costes, Courtois, Dède, Dusseaulx, Foccart, Gay, Giovoni, Kaouza, Le Brun Kéris, Loste, Luciani, Mayaki, Mignot, Mitterrand, Olléon, Polycarpe, Ramus, Reverbori, Rocaglia, Saidou Djermakoye, Sarr Ibrahima, Schmitt, Theetten, Troisgros.

Membres de la commission des affaires financières: MM. Antonini, Avinin, Bème, Bernier, Bocher, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Dumas, Egretaud, Eschenbrenner, Fredet, Gay, Guyard, Kamil, Mme Lefaucheux, MM. Léger, Letourneau, Lounda, Montrat, Peretti, Reverbori, Schleiter, Toujas, Ya Doumbia; 1 siège est réservé aux groupes des républicains indépendants et du centre républicain d'action paysanne et sociale; 2 sièges sont réservés au groupe d'Union française; 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission des affaires sociales: MM. Bégarra, Begat, Bentounès, Bernier, Bertrand, Boiteau, Burkhardt, Deroux, Dubois, Dumas, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, MM. Fredet, Guirandou N'Diaye, Jacquier, Kamil, La Gravière, Mlle Le Ber, M. Léon (Robert), Mme Malroux, MM. Marche, Parinaud, Perier, Reyt, Sarr (Ibrahima), Sicé, Sylla, Theetten, Thevenin, Thomas.

Membres de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts: MM. Bégarra, Belabed, Berthé, Boiteau, Bouda, Bour (Alfred), Cazelles, Charles, Costes, Mme Crémieux (Suzanne), MM. Dusseaulx, Duval, Guiter (Jean), Guyard, Iba Zizen, Isautier, Lhuillier, Lounda, Marche, Menguy, Monnet (Georges), Pheng, Rencurel, Reyt, Rogué, Roulleaux-Dugage, Sarraut (Omer), Toujas, Viniger; 1 siège est réservé au groupe d'Union française.

Membres de la commission de la défense de l'Union française: MM. André (Max), Aubert, Audu, Ba (Amadou), Bazé, Berthé, Blanchard de La Brosse, Castex, Darlan, Fleury, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Lakhdari, Laurent-

Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Lévy (Roger), Mama, Mme Moreau (Emilienne), MM. Moullec, Raphaël-Leygues, Reverbori, Reyt, Schleiter, Schneider, Signoret, Theetten, Vivier.

Membres de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales: MM. Antonini, Begat, Belabed, Boisdon, Bour (Alfred), Cheikh Sidya, Chekkal Daho, Diallo, Duval, Fadda, Guillabert, Habib-Deloncle, Junillon, Kémajou, Mlle Lafon, MM. Lakhdari, Loste, Mignot, Morel, Natali, Pialoux, Polycarpe, Razafindrakoto, Rencurel, Ribéra, Sall Ibrahima, Sarraut (Omer), Troisgros; 1 siège est réservé au groupe d'Union française, 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission du plan, de l'équipement et des communications: MM. Bangoura, Bernier, Castex, Céran-Jérusalemy, Charles, Charlier, Dède, Deroux, Diallo, Dusseaulx, Duval, Egretaud, Eschenbrenner, Fleury, Guillabert, N'Diaye (Guirandou), Iba Zizen, Isautier, Jacobson, Junillon, Lhuillier, Marquet, Monnet (Georges), Natali, Olléon, Ramus, Rocaglia, Rogué, Saidou-Djermakoye, Thévenin.

Membres de la commission de politique générale: MM. Ahidjo, André (Max), Bangoura, Barbé, Baudouin, Bertrand, Boisdon, Bougenot, Charles-Cros, Charlier, Chiarasini, Coulibaly, Deimas, Fadda, Frey, Guirandou N'Diaye, Hazoumé, Laurin, Mme Lefaucheux, MM. Legentilhomme, Michalet, Mitterrand, Odru, Pialoux, Razafindrakoto, Rencurel, Rosenfeld, Roulleaux-Dugage, Soppo Priso, Ya Doumbia.

Membres de la commission des relations extérieures: MM. Baudouin, Bazé, Benon, Bidet (André), Coquart, Daber, Dardelle, Gorse, Guy, Habib-Deloncle, Héline, Jacobson, Jacquier, Lakhdari, Laurent-Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Legentilhomme, Léon (Robert), Letourneau, Mama, Moullec, Odru, Oudard, Riond (Georges), Roy, Sarraut (Omer), Schneider, Soppo Priso, Vignes, Mme la princesse Yukanthor; un siège est réservé au groupe des républicains sociaux.

Membres de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles: MM. Antonini, Avinin, Barbé, Bernier, Berthé, Bertrand, Bougenot, Bour (Alfred), Charles-Gros, Chastenet, Coulibaly, Dardelle, Dorange, Dubois, Dumas, Guillabert, Guyard, Habib-Deloncle, Michalet, Mignot, Morel, Oudard, Perier, Rencurel, Reverbori, Rogier, Rosenfeld, Soppo Priso, Thonn Ouk; 1 siège est réservé aux groupes des indépendants d'outre-mer, d'union pour la promotion des pays d'outre-mer et du mouvement républicain populaire apparentés.

Membres de la commission de comptabilité: MM. Antonini, Bour (Alfred), Cazelles, Chiarasini, Dède, Egretaud, Georget, Léger, Levy (Roger), Marquet, Montrat, Perier, Sim Var, Theetten.

Membres de la commission d'instruction: MM. André (Max), Bernier, Bertrand, Bouda, Cheikh Sidya, Daber, Darlan, Fadda, Guyard, Mlle Lafon, MM. Lakhdari, Laurin, Oudard, Pheng, Rencurel, Reyt, Ribéra, Rogier, Rosenfeld, Schleiter.

Commissaires suppléants permanents (article 7, alinéa 1er, du règlement): M. Odru; 1 siège est réservé au groupe d'Union française; 1 siège est réservé au groupe du Rassemblement démocratique africain.

Membres de la commission d'information: MM. Antonini, Audu, Ba (Amadou), Boucavel, Darlan, Djimadoumbaye, Guy, Junillon, Lachenal, Léger, Letourneau, Luciani, Mme Malroux, MM. Mayaki, Menguy, Mme Emilienne Moreau, MM. Morel, Pheng, Raphaël-Leygues, Georges Riond.

Membres de la commission provisoire du cinéma: MM. Baudouin, Begat, Chastenet, Hazoumé, Julien (Charles-André), Kaouza, Mlle Lafon, Mme Malroux, MM. Pheng, Rencurel; deux sièges sont réservés au groupe des républicains sociaux.

— 5 —

CONVOCATION DES COMMISSIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée que les réunions des commissions, en vue de l'élection de leurs bureaux, auront lieu suivant l'horaire ci-après qui a été affiché:

1° Jeudi 4 octobre, à partir de dix heures:

Commission des affaires culturelles, à dix heures, local C 21 (2e étage);

Commission des affaires économiques, à dix heures trente, local C 14 (2e étage);

Commission des affaires financières, à onze heures, local C 16 (2e étage);

Commission des affaires sociales, à onze heures trente, local C 18 (2e étage);

Commission de l'agriculture, à quatorze heures, local C 21 (2e étage);

Commission de défense de l'Union française, à quatorze heures trente, local C 14 (2e étage);

Commission de la législation, à quinze heures, local C 16 (2e étage);

Commission du plan, à quinze heures trente, local C 18 (2e étage);

Commission de politique générale, à seize heures, local C 21 (2e étage);

Commission des relations extérieures, à seize heures trente, local C 14 (2e étage);

Commission du règlement, à dix-sept heures, local C 16 (2e étage);

Commission de la comptabilité, à dix-sept heures trente, local C 18 (2e étage);

Commission d'instruction, à dix-huit heures, local C 21 (2e étage);

Commission de l'information, à dix-huit heures trente, local C 14 (2e étage);

2° Vendredi 5 octobre, à dix heures:

Commission provisoire du cinéma, local C 18 (2e étage).

— 6 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur la proposition de loi de M. Charles Benoist et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer (n° 2338).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 3, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret présenté par M. le ministre de la France-d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret n° 52-935 du 28 juillet 1952, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 4, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant et complétant l'article 2 du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952 réglementant l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 5, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension et adaptation aux communes de plein exercice et aux communes de moyen exercice de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar, de la loi n° 54-281 du 15 mars 1954 complétant l'article 13 de la loi du 28 pluviôse an VIII relatif aux fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 6, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo des dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 7, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

— 7 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une lettre par laquelle je suis informé de ce que le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française, est devenu sans objet.

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la demande d'avis qui a été imprimée et distribuée sous le n° 402, année 1954, est retirée.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute procéder, mardi 9 octobre, à quinze heures trente, à la fixation de son ordre du jour sur proposition de la conférence des présidents qui se réunira ce même jour, à quatorze heures quarante-cinq.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, mardi 9 octobre, à quinze heures trente, séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

Rectification

du compte rendu in extenso *de la séance du 31 juillet 1956.*
(*Journal officiel* du 1er août 1956.)

Dans le scrutin (n° 51) sur la proposition de M. Georges Oudard et plusieurs de ses collègues relative à la liberté des communications entre la métropole et les territoires d'outre-mer de l'Océan Indien à travers le canal de Suez :

M. Céran-Jerusalemy, porté comme ayant voté « pour », déclare « n'avoir pas voulu prendre part au vote ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.